

N° SIRET : 20006759300018	COMPTE ADMINISTRATIF	Département : CREUSE
Etablissement : MARCHE ET COMBRAILLE	Année 2021	Poste Comptable : SGC AUBUSSON
Budget : BUDGET PRINCIPAL	Page n° 1	Date d'Édition : 05/04/2022

**DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 23/03/2022 à 17 heures 30

Nombre de membres en exercice	62
Nombre de membres présents	42
Nombre de suffrages exprimés	50
VOTES : Contre =0	Pour =50 Abstentions =0
Date de convocation :	17/03/2022

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de ALEXANDRE VERDIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par ALEXANDRE VERDIER, Président, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		1 566 893,94	208 087,95		208 087,95	1 566 893,94
Opérations de l'exercice	6 402 446,79	6 118 702,29	1 092 599,69	1 219 296,78	7 495 046,48	7 337 999,07
TOTAUX	6 402 446,79	7 685 596,23	1 300 687,64	1 219 296,78	7 703 134,43	8 904 893,01
Résultats de clôture		1 283 149,44	81 390,86			1 201 758,58
Restes à réaliser			1 002 266,96	804 236,00	1 002 266,96	804 236,00
TOTAUX CUMULES	6 402 446,79	7 685 596,23	2 302 954,60	2 023 532,78	8 705 401,39	9 709 129,01
RÉSULTATS DÉFINITIFS		1 283 149,44	279 421,82			1 003 727,62

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

Présents : MM. VERDIER, SIMONET, VENTENAT, MORANÇAIS, GRASS, BIGOURET, RAMOS, SCHMIDT, PEROCHE suppléante PIERRON, GRANGE, SIMON, LE CORRE, BERTHON, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, RICHIN, NOVAIS, CHALES suppléante CONCHON, VIRGOULAY, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, CHAUSSAT, GUYONNET, PARROT suppléante DUBSAY, FAUCHER.
Pouvoirs : MM. JAMME à BERTHON, SCARAMUCCIA à LE CORRE, JOULOT à VIRGOULAY, MOUNAUD à GUYONNET, PAYARD J à SIMON, PLAS à VIRGOULAY, VIALTAIX à DESGRANGES, FONTVIELLE à DESARMENIEN.
Excusés : MM. DESCLOUX, FERRIER, SIMONET B, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, D'HULSTER, WELZER, ROULLAND, BRUNET, GLOMOT.

Cachet :



Pour expédition conforme,

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20220323-2022-022bis-DE
Date de télétransmission : 06/04/2022
Date de réception préfecture : 06/04/2022

La Vice-présidente, Valérie SIMONET